

Pour inscription, merci de transmettre votre bulletin complété et signé à : [contact@magellan-institute.com](mailto:contact@magellan-institute.com)  
 Pour toute question, contactez-nous : Institut Magellan 8 rue Armand Moisant 75015 Paris | Tél : + 33 (0)1 42 34 75 75

**EXECUTIVE PROGRAMME**, préciser la spécialité :

- Management de la Mobilité Internationale
- Management des rémunérations et des avantages sociaux
- Management Stratégique des Talents, Leadership et Transformation

Dates de session choisie : ..... Tarif : ..... € HT (TVA 20%)

LE/LA STAGIAIRE

M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. portable : ..... E-mail : .....

**L'ENTREPRISE ET LE/LA SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION**

M.  Mme

Raison Sociale : .....

SIRET : ..... N°TVA Intracommunautaire : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Signataire de la convention :**

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**FACTURATION (sélectionner le ou les financements utilisées)**

**Financement Entreprise**

Entité et adresse de facturation : .....

SIRET : ..... N°TVA Intracommunautaire : .....

Contact de facturation : ..... Email : .....

**Si PO / Bon de commande (transmettre le bon de commande **avant le début de la formation**)**

Référence PO / Bon de commande : .....

**Si Subrogation OPCO (transmettre l'accord de prise en charge OPCO **avant le début de la formation**)**

Nom de l'OPCO : .....

Contact référent OPCO : ..... N° Dossier OPCO : .....

**Financement Personnel**

- avec utilisation du **Compte Personnel de Formation (CPF)** à hauteur de ..... € TTC
- avec demande de prise en charge **France Travail** (transmettre la notification d'inscription à France Travail)

En signant ce bulletin, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'Institut Magellan ci-jointes et les accepter sans réserve.

Nom : ..... Signature et Cachet : .....

Fait à : ..... Le : .....

**INSTITUT MAGELLAN**, une marque du CERCLE MAGELLAN

8 rue Armand Moisant 75015 Paris || T +33 (0)1 42 34 75 75 || [contact@magellan-institute.com](mailto:contact@magellan-institute.com) || SIRET 421 151 036 000 41 ||

N° de déclaration d'activité : 11 75 568 48 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat\*.

[magellan-institute.com](http://magellan-institute.com) || [mba.magellan-institute.com](http://mba.magellan-institute.com) || [magellan-network.com](http://magellan-network.com)

\*Article L6352-12 - version en vigueur depuis le 01 mai 2008

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026 - 2027

## EXECUTIVE PROGRAMME

### INSCRIPTION

Toute inscription n'est validée qu'après réception par l'Institut du bulletin complété et signé, revêtu du cachet de l'entreprise. Le bulletin doit nous parvenir au plus tard 48h avant le démarrage de la formation. Nous en accusons réception dans les 24h suivant sa réception. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

### TARIFS

Les tarifs indiqués sur le programme de formation comprennent le dossier d'inscription, les frais pédagogiques, la documentation remise à chaque stagiaire et, pour les certifications, les frais d'examen et d'évaluation. Dans le cas d'une formation en présentiel, les tarifs ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement ou tout autre frais qui restent à la charge de l'entreprise.

Les tarifs sont exprimés en hors taxes.

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

#### a. Règlement dans le cadre d'un financement personnel

Dans le cadre d'un financement personnel, le règlement s'effectue en totalité par virement ou par chèque avant le début de la formation. Des facilités de paiement peuvent néanmoins être accordées, sous réserve qu'un acompte de minimum 30% soit versé avant le démarrage de l'Executive Programme.

#### b. Règlement dans le cadre d'un financement entreprise

Dans le cadre d'un financement par l'entreprise, le règlement de la formation s'effectue en totalité à réception de la facture par le client. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Cercle Magellan, accompagné de la référence de la facture.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur.

##### • Subrogation OPCO

En cas de prise en charge totale ou partielle avec subrogation par l'OPCO, le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'organisme de formation l'accord de prise en charge, avant le début de la formation.

A défaut, la facture sera émise directement à l'entreprise, qui sera appelée à la payer à réception sans mise en place de subrogation avec l'OPCO.

##### • Purchase Order / Bon de commande

De même, dans le cas où l'entreprise fonctionne sur bon de commande, le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'organisme de formation le bon de commande, avant le début de la formation.

A défaut, la facture sera émise sans mention du bon de commande, et l'entreprise sera appelée à la payer à réception.

##### • Cofinancement CPF

Dans le cas d'un cofinancement CPF, l'ouverture d'une demande de financement par le CPF est à l'initiative du participant qui devra communiquer, dès l'inscription, le montant TTC du CPF qu'il souhaite mobiliser.

#### c. Règlement dans le cadre d'un organisme public :

Pour les organismes soumis aux règles de comptabilité publique, le règlement de la formation s'effectue après exécution de chaque session de formation commandée sur présentation de facture.

### ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, l'Institut Magellan adresse :

• **au stagiaire** : une convocation indiquant les dates, lieu et le planning détaillé de la formation

• **au responsable de l'inscription** : la convention de formation sur laquelle figurent le nom du stagiaire, l'intitulé du stage, dates et lieu des modules de formation du parcours. La convention est à nous retourner dûment signée via YouSign au plus tard avant le 1er jour de la formation.

A défaut de retour de la convention de formation, la facture tient lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Dès la formation réalisée, l'Institut Magellan adresse :

- **au responsable de l'inscription** : l'attestation d'assiduité, le certificat de réalisation et le rapport d'émargement.
- **au stagiaire** : une attestation d'assiduité, les résultats obtenus à l'examen de certification et le parchemin lié au titre RNCP en cas de réussite.

### CONDITIONS DE REPORT OU D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

**a. Report** : Les demandes de report d'inscription sur une autre session Executive Programme sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée.

**b. Annulation** : Les demandes d'annulation doivent parvenir à l'Institut Magellan au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée par mail : [contact@magellan-institute.com](mailto:contact@magellan-institute.com).

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, l'intégralité du montant de la formation reste due, sauf cas de force majeure (hospitalisation, accident) sur présentation d'un justificatif.

#### c. Abandon

Toute absence constatée en début de formation ou tout abandon en cours de formation est assimilé à une annulation hors délai et entraîne les mêmes droits à indemnité au profit de l'Institut Magellan.

### CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

L'Institut Magellan se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler la formation dans sa totalité, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier :

- si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant,
- si des difficultés techniques, logistiques ou un cas de force majeure empêchent le maintien de la formation.

Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Un report sur l'Executive Programme suivant sera proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

### COMMUNICATION

Dans le cadre des formations avec Certificat Magellan, en cas de réussite à l'examen le candidat autorise l'Institut Magellan, via son inscription, à diffuser sur son site internet le nom complet du certifié, l'intitulé de la Certification obtenue et sa date d'obtention.

### DONNEES PERSONNELLES

La réforme RGPD est entrée en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'Institut Magellan. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal à l'Institut Magellan, 8 rue Armand Moisant, 75015 PARIS ; ou un courriel à [dpo@magellan-network.com](mailto:dpo@magellan-network.com).

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, en ligne ou non, sont utilisées par l'Institut Magellan uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

### CAS PARTICULIERS

Certaines conditions spécifiques s'appliquent dans le cadre d'une formation souscrite à titre individuel (délai de rétractation de 14 jours, modalités de règlement). Ces conditions particulières sont détaillées dans le Contrat de formation envoyé suite à la réception du bulletin d'inscription.